**La diplomatie culturelle, vecteur essentiel de la politique étrangère de l’Union européenne**

**En ces temps où la guerre a fait son retour sur le continent européen, la culture doit plus que jamais devenir un vecteur stratégique primordial de la politique étrangère de l’Union. Pour en capter tout le potentiel, le CESE préconise la mise en place d’un plan d’action stratégique et pluriannuel en bonne et due forme en matière de diplomatie culturelle.**

Il est question de faire de la culture un instrument de la politique étrangère de l’Union européenne depuis dix-sept ans maintenant, plus précisément depuis l’adoption en 2007 d’un [*agenda européen de la culture à l’ère de la mondialisation*](https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0242:FIN:FR:PDF), qui visait à donner à la dimension culturelle un rôle plus affirmé en la matière. Après les appels répétés qui, au fil des ans, ont été lancés en ce sens dans toute une série de documents et initiatives, la diplomatie culturelle doit maintenir devenir une véritable priorité.

«La culture pourrait constituer un atout primordial pour la trajectoire intérieure de l’Europe, mais aussi pour l’image que l’Union projette à l’extérieur», a déclaré **M. Luca Jahie**r, membre du CESE et rapporteur sur ce thème.C’est d’autant plus vrai aujourd’hui, au moment où la guerre sévit aux portes de l’Europe et où des millions de personnes sont contraintes à l’exil.

L’[avis](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/la-diplomatie-culturelle-en-tant-que-vecteur-des-relations-exterieures-de-lue-nouveaux-partenariats-et-role-des-osc) d’initiative sur le rôle de la diplomatie culturelle que le CESE a adopté lors de sa session plénière d’octobre met en avant l’importance de la dimension culturelle dans le contexte géopolitique actuel, en totale concordance avec la mise en œuvre du programme de développement durable à l’horizon 2030.

Le solide plan d’action stratégique pluriannuel dont il est question en matière de diplomatie culturelle devrait aborder la question de la protection, la restauration et la reconstruction du patrimoine dans les zones touchées par des catastrophes naturelles, des crises et des conflits. Une autre composante de cette stratégie consiste à inventorier les initiatives existantes en vue de créer une plateforme des relations culturelles internationales de l’Union européenne et une structure spécifique d’envergure au sein du Service européen pour l’action extérieure (SEAE), qui s’appuie sur le titulaire d’une fonction d’«envoyé spécial de l’Union européenne pour les relations culturelles».

**Concrétiser le véritable potentiel de la diplomatie culturelle**

La culture est au cœur même du projet européen, mais tout le potentiel n’en a pas été suffisamment exploité en raison du morcellement de l’action et de l’absence de visibilité globale et de vision stratégique concrète. M. Jahier insiste donc sur la nécessité d’un «plan d’action en bonne et due forme pour la culture dans les relations extérieures de l’Union, adossé à une stratégie claire et cohérente associant tous les acteurs concernés».

M. Jahier souligne tout particulièrement l’importance du patrimoine culturel, qui constitue par essence une question sensible d’un point de vue politique et éminemment complexe, et par conséquent un puissant facteur auxiliaire de la diplomatie de l’Union européenne, dans la démarche qu’elle mène en faveur de la paix, de la sécurité et du développement durable.

La protection, la restauration et la reconstruction du patrimoine dans les zones touchées par des catastrophes naturelles, des crises et des conflits, comme l’Ukraine, l’Afghanistan, le Kosovo et la Libye, devraient dès lors constituer une priorité majeure de l’action déployée par l’Union.

Par ailleurs, le CESE fait valoir l’importance de renforcer la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. Le Comité suggère aussi de développer une action ciblée en direction des industries créatives, concernant en particulier l’art contemporain et les nouvelles technologies et portant une attention spécifique aux nouvelles générations.

Le CESE recommande de lancer des projets pilotes dans certaines zones où une action coordonnée de l’UE peut faire la différence, en lien avec les priorités déjà définies dans ces régions, par exemple les Balkans occidentaux, la Méditerranée, le Proche-Orient, l’Afrique et l’Ukraine.

Il convient aussi de mettre l’accent sur le renforcement des capacités de la société civile qui œuvre dans le secteur culturel dans chaque pays et sur le développement d’organisations de terrain indépendantes.

Qui plus est, le CESE recommande d’entreprendre d’inventorier toutes les actions et initiatives qui existent déjà, au niveau des institutions et organisations européennes, des États et des organisations de la société civile, tout comme au sein des différents partenariats internationaux, afin de construire une plateforme des relations culturelles internationales de l’Union européenne.

Enfin, le CESE suggère de créer, au sein du SEAE, une structure spécifique qui s’appuie sur le titulaire d’une fonction d’«envoyé spécial de l’Union européenne pour les relations culturelles», afin d’assurer la gestion d’ensemble de ce plan d’action.